

 <p>Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph <b>Institut de Formation en Soins Infirmiers</b></p>	<b>Recherche par les étudiants du stage semestre 5 -Province Etranger</b>	<b>IFSI/</b>
	<b>Emetteur : IFSI</b>	<b>Nombre de pages : 5 Date de création : 08-02-11 MAJ : V10 13-07-2023 MCF</b>
	Rédigée par : MC Forel	Signature : MCF
	Validée par : Isabelle Bouyssou	Signature : IBou

### **Documents associés :**

Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier,

Annexe III : le référentiel de formation,

Annexe VI : le Port Folio de l'étudiant

Annexe VII : le Supplément au Diplôme d'Etat Infirmier (Arrêté du 23 Septembre 2014)

Projet Pédagogique IFSI Paris Saint Joseph 2023-2026

Procédure de départ en stage

**Principe :** les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en soins des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

### **L'équipe pédagogique de l'IFSI Paris Saint-Joseph prévoit la recherche par les étudiants du stage du semestre 5 (10 semaines)**

#### **Finalités :**

Répondre aux attentes des étudiants en lien avec le projet professionnel

Assurer un suivi et un encadrement pédagogique de qualité sur les lieux de stage

Permettre l'encadrement de qualité dans les établissements d'accueil

#### **Objectifs institutionnels :**

- responsabiliser l'étudiant, favoriser son autonomie et sa mobilité,
- inscrire les étudiants dans une démarche d'employabilité
- compléter le parcours de la formation : un stage réalisé de préférence dans le type de stage non effectué.
- consolider des acquis dans le domaine choisi par l'étudiant
- faciliter son intégration dans le milieu professionnel
- identifier ses besoins complémentaires de formation
- effectuer des soins encore non réalisés qui doivent être acquis en cours de formation

- permettre la professionnalisation et la construction de l'identité professionnelle en lien avec le projet pédagogique.

### **Critères**

Durée : 10 semaines dans le même lieu

Dates : définies selon la planification d'année

Lieu :

- Types de stage : privilégier **le type de stage qui manque à son parcours parmi les 4** typologies de stage obligatoires :
  - o Soins de Courte durée
  - o Soins en Santé Mentale
  - o Soins de Longue durée et Soins de suite et de Réadaptation
  - o Soins Individuels ou Collectifs sur des lieux de vie

### ***Cas particuliers :***

- Contrat d'allocation étude, CFA, formation professionnelle : conditionné par la validation préalable avec l'employeur, justificatif présenté à l'IFSI

## **A. Province**

### **Critères**

L'étudiant doit avoir acquis 75 ECTS en fin de Semestre 3. Les stages du semestre 1,2 et 3 doivent être validés,

### **Démarches de l'étudiant :**

- Mars :
  - recherche du stage :
    - définir et formaliser son projet ; objectifs personnels, projet professionnel
    - adresser sa lettre de motivation + CV à la Direction des Soins Infirmiers et/ou DRH de l'établissement : motivation et liens avec le projet professionnel, type de stage, spécialité choisie et dates précises du stage.
    - **prospector plusieurs établissements**
- Avril - mai :
  - Rédiger le projet : objectifs individuels en lien avec l'acquisition de ses compétences, cohérence avec les objectifs institutionnels et projet professionnel/présentation de la structure, de ses ressources et des modalités d'hébergement.
  - Joindre le livret d'accueil de la structure et la charte d'encadrement.

- **Transmettre les coordonnées de l'IFSI partenaire régulier de votre terrain de stage.**
- Présenter ce projet soumis à validation du cadre formateur référent de suivi pédagogique (cohérence pédagogique) **au plus tard mi-mai.**

Les mobilités en province y compris la France non métropolitaine ne feront pas l'objet d'une commission d'éligibilité.

Elles sont soumises à la validation du cadre formateur référent du suivi pédagogique sous réserve que la coordinatrice des stages et de la mobilité internationale se soit assurée de la qualification du stage :

- Présence d'une charte d'encadrement, d'un livret d'accueil du service
  - Coordonnées du responsable des stages.
  - IFSI partenaire régulier de la structure
- En juin :
    - transmettre sans délais **avant le 15 juin** l'accord de place stage (lettre ou e-mail) **fiche d'accord de principe disponible sur MOODLE** comportant les coordonnées précises de la personne contact au cadre formateur référent du suivi pédagogique et à la coordinatrice de stage qui enverra les conventions à l'établissement et donnera le planning prévisionnel, les feuilles de présence à l'étudiant

**Le stage est alors définitif**

<b>B. ERASMUS et International</b>
------------------------------------

**La mobilité en Erasmus ou à l'International** est soumise à une procédure administrative et un calendrier spécifiques : voir calendriers et informations remis en début de formation et disponibles sur le site [Mobilité internationale / Erasmus - Fondation Hôpital Saint-Joseph \(fhsj.fr\)](http://www.fhsj.fr/mobilit%C3%A9-internationale-erasmus)

**Prendre RV avec C Vremmont, assistante administrative mobilité internationale (01-44-12-80-27, [sifsi@ghpsj.fr](mailto:sifsi@ghpsj.fr)) qui vous accompagne à la constitution de votre dossier administratif et procède à la vérification des conditions de sécurité requises <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/> (vigilance normale ou renforcée)**

### **Critères**

Validation sécurité ci dessus

L'étudiant doit avoir acquis 75 ECTS en fin de Semestre 3. Les stages du semestre 1,2 et 3 doivent être validés,

**Démarches de l'étudiant** : selon calendrier

- recherche du stage :
  - définir et formaliser son projet ; objectifs personnels, projet professionnel

- adresser sa lettre de motivation + CV à la Direction des Soins Infirmiers et/ou DRH de l'établissement : motivation et liens avec le projet professionnel, type de stage, spécialité choisie et dates précises du stage.
  - prospecter plusieurs établissements (**dans le cadre d'ERASMUS pas de prospection auprès des partenaires de l'IFSI : suivre la procédure officielle**).
  - prévoir des billets d'avion échangeables ou remboursables
- 
- Rédiger le projet : objectifs individuels en lien avec l'acquisition de ses compétences, cohérence avec les objectifs institutionnels et projet professionnel/présentation de la structure, de ses ressources et des modalités d'hébergement.
  - Joindre le livret d'accueil de la structure et la charte d'encadrement.
  - Présenter ce projet au cadre formateur référent de suivi pédagogique (cohérence pédagogique) au plus tard début février. Celui-ci le valide ou demande un réajustement.
  - **Transmettre la version définitive au plus tard début février au Cadre Formateur Référent du Suivi Pédagogique qui le transmet à Mme Vremmont pour organisation de la commission d'éligibilité.**

- **En Février / Mars**

- **présentation par l'étudiant de son projet à la commission d'éligibilité à la période de FEVRIER - MARS pour validation selon les critères pédagogiques, logistiques et pratiques.**

**Le stage est alors définitif.**

**Rappel :** l'autorisation écrite de la directrice de l'IFSI après validation des conditions de sécurité auprès du ministère des affaires étrangères est requise et peut être remise en cause à tout moment avant le départ. (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>)

**Le pays doit être en vigilance normale ou renforcée sur ce site**

Les stages en Australie, USA et Canada ne sont pas couverts par l'assurance MACSF, il convient donc de se renseigner auprès de son assurance personnelle (celle de l'étudiant) si elle couvre les stages hospitaliers pratiques.

**Les étudiants qui ont bénéficié d'une mobilité en province ou à l'internationale ERASMUS et HORS ERASMUS présenteront obligatoirement un retour d'expérience à l'IFSI selon la procédure du retour d'expérience transmis par le cadre référent de suivi pédagogique.**

**La date de ce retour d'expérience est fixée sur le livret de stage.**

**Cette présentation contribue à la validation du stage semestre 5.**